

Membre de l'union interprofessionnelle **SOLIDAIRES**,  
**SOLIDAIRES Fonction Publique** et de la fédération des syndicats **SUD EDUCATION**

Le 6 décembre 2018, nous aurons à voter pour une organisation syndicale afin de procéder à la mise en place du Comité Technique d'Établissement (CTE) pour 4 ans. 20 représentants des personnels, 10 titulaires et 10 suppléants, siégeront face au président, au directeur général des services et au directeur des ressources humaines.

**Nos élus défendront en CTE tous les personnels, titulaires et contractuels**, comme nous le faisons depuis 2002, loin des pratiques corporatistes : l'inter-catégoriel est une des bases de notre syndicalisme.

Bien que le CTE demeure **une instance consultative**, il est incontournable. Nous pensons donc qu'il est utile d'être présents dans cette instance :

- afin de défendre fermement, en toute indépendance et sans complaisance à l'égard de la Présidence, les droits et les intérêts collectifs des personnels ;
- afin de tenir les personnels informés sur tous les sujets qui les concernent.

### Nos positions sur les sujets discutés au CTE et nos actions sur le terrain

**Précarité.** SUD a demandé et demandera que les contractuels en CDD et en CDI bénéficient des mêmes droits que les titulaires : primes, ancienneté, grille salariale, congés, etc. **A travail égal, salaire égal** dans l'attente d'un **statut égal**, celui de la Fonction Publique de l'État, que nous défendons par-dessus tout.

**Réorganisation et qualité des services.** Nous avons toujours exigé que soit pris en compte l'avis des collègues BIATOSS concernés au premier chef par un projet de réorganisation des services. L'épisode désastreux observé à l'UFR Lettres&Langues nous incite à encore plus de vigilance et d'exigence. Pour nous, ce sont les agents qui sont les plus aptes à penser l'organisation de leur travail. Le dialogue est indispensable, est-ce utile de le préciser aux chantres du « *bien être au travail* » et « *dialogue social* » de l'équipe présidentielle ? Il semblerait que oui ! De plus, le CTE doit être informé, après consultation des personnels et des instances représentatives (conseil de labo, conseil de département, Conseil d'UFR, ...), et avant toute validation en CA ou autre instance.

**Conditions d'Enseignement.** Nos élus et militants SUD ont dénoncé la politique de réduction drastique des volumes horaires d'enseignement qui en Licence, qui en Master, l'augmentation des effectifs en TD (ex. L1 Sciences), et certaines mutualisations d'UE, cohérence et qualité pédagogiques sacrifiées sur l'autel de la rentabilité. De même, SUD continuera à dénoncer la fermeture de groupes ou d'options en cours d'année voire de semestre, ayant des conséquences sur les services et vouant les enseignants à la flexibilité (quant aux étudiants, on se moque d'eux par une telle politique !). Evoquons aussi le passage des CM en TD, disposition que SUD a contribué à stopper en L&L. Ces dispositions locales, par « petites touches » (-5 % par-ci, options supprimées par là, fusions forcées, etc.), participent à la détérioration des conditions de travail des enseignants/chercheurs. Toutes ces politiques entravent la réalisation d'un service public de qualité.

Depuis sa création en 2002, SUD 86 s'est **opposé fermement aux heures complémentaires**. Notre position, qualifiée soit d'utopie ou d'extrémisme était raillée voilà peu. Rappelons qu'un double-service d'enseignement sup' était autorisé (et



défendu) par l'actuel Président et le CA. Très récemment, la nouvelle norme présidentielle, 96h d'heures complémentaires, a été appliquée. Un mieux. Il faut dire que le contexte budgétaire a contribué à cette prise de décision... Allez, camarades, un ultime effort, passez à 24h max. d'heures sup', mais surtout, **créez des postes d'enseignement et de recherche !**

**Primes.** SUD a voté contre la répartition actuelle des primes données aux enseignants chercheurs (EC) et BIATOSS. Nous sommes contre les primes individuelles et militons pour une réelle augmentation des salaires, notamment des plus faibles. Mais comme cela ne se décide pas au niveau de notre université, en CT nous défendons : 1/ que les primes soient mises dans une enveloppe globale et non plus scindées en deux (EC et BIATOSS séparément) ; 2/ que le montant de toute prime ne soit pas indexé sur l'indice de rémunération INM mais soit fixe ; 3/ que les catégories les plus mal payées profitent en

priorité des reliquats de primes, à commencer par les catégories C, titulaires et contractuels.

**Evaluation/Notation.** Sinon, en CTE comme ailleurs, SUD a toujours déclaré son **opposition à toute forme d'évaluation individuelle** systématique et récurrente, toujours infantilisante.

### **Exercice du mandat d'élus au CTE et CHSCT.**

Nous serons présents en CTE et CHSCT pour défendre individuellement ou collectivement les collègues mis sous pression ou en souffrance par les restructurations de services et d'unités, par leur hiérarchie ou par leurs conditions de travail, dès lors que la Présidence appliquera la circulaire ministérielle relative à l'exercice du mandat des représentants du personnel. La Présidence et le CA attribuent des décharges voire des primes aux doyens, V-P, assesseurs, chargés de mission, etc., mais ils refusent d'accorder le temps légal de décharge de service à tous les représentants du personnel siégeant en CTE et CHSCT. Une nouvelle fois, nous exigeons l'adaptation de la loi au statut de membre CTE & CHSCT.

## **VOTEZ SUD, POUR UNE EXPRESSION TRANSPARENTE ET DIRECTE**

Attention : votre vote au CTE servira à **déterminer la représentativité des syndicats**. Vous désignerez ainsi les organisations syndicales qui, à vos yeux, sont les plus à même de défendre les personnels et le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Pour être reconnu représentatif, pouvoir signer des accords, avoir accès au droit d'expression dans l'établissement

(liste électronique d'information syndicale, organisation de formation et d'information syndicale sur le temps de travail, etc.), un syndicat doit obtenir un siège minimum - au moins 10% des voix - au Comité Technique. L'efficacité de nos militants sur le terrain, pour défendre vos droits face à votre hiérarchie, dépend aussi de notre représentativité.

**Voter SUD, c'est voter pour le pluralisme sur votre lieu de travail, c'est permettre aux contre-pouvoirs de s'exercer, c'est voter pour une vraie démocratie à l'Université.**

<b>Liste présentée par SUD Education et Recherche 86, membre de SOLIDAIRES</b>					
1	Jacky Desroche	Adjoint technique R&F	2	Cécile Quintana	Enseignante-Chercheur PU
3	Céline Gilard	Enseignante-Chercheur MC	4	Gilles Frapper	Enseignant-Chercheur MC HDR
5	Pol Subile	Bibliothécaire adjoint	6	Mireille Principaud	Enseignante PRCE
7	Sylvie Gauthier	Adjoint technique R&F	8	Dominique Autain	Ingénieur d'étude R&F
9	Fabien Dumaine	Technicien R&F	10	Magali Perez	Adjoint technique R&F
11	Nathalie Fofana	Adjointe technique R&F	12	Henri Billard	Enseignant-Chercheur MC
13	David Gonzales Mediano	Enseignant PRAG	14	Carole Lapicque	Adjointe administrative
15	Stéphanie Chapot	Adjointe technique R&F	15	Charles Garcia	Enseignant-Chercheur MC HDR
17	Bruno Deshoullières	Enseignant-Chercheur MC	18	Claudia Reyes Garcia	Doctorante contractuelle
19	Séverine Denieul	Enseignante PRAG	20	Benoit Herbaud	Adjoint technique R&F